Le CACSUP relance le CINEUVE pour la rentrée académique 2023-2024, dans le contexte de sortie de la pandémie de Covid 19, des impacts négatifs de plus d’un an de guerre en Europe et des leurs corollaires en termes de chômage, de défîtes de d’inflation, presque partout dans le monde. Après les examens d’Etats et la fin des année académique 2023, beaucoup des parents ici et là voudraient envoyer leurs enfants étudier dans des pays autres que les leurs…

Pour cette année les pays de destination sélectionnés pour le CINEUVE 2023 sont : **la Roumanie, le Sénégal, la Tunisie, le Cameroun, et le Congo.** Pour chaque pays de destination, le CACSUP sélectionne des écoles voire même des filières qu’il conseille aux étudiants et à leurs parents.

…. du CACSUP au Congo, à l’Ecole Communautaire de l’Enseignement Supérieur (ECES, 2001), ou pour le Sénégal à l’Institut Communautaire d’Administration de Gestion et d’Informatique (ICAGI, 2007), ou plutôt soit dans des école partenaires.

…et le suivi pédagogique de l’étudiant, sur une base annuelle, et dans le cadre d’un contrat. Les coûts liés à la formation, au voyage, à la vie à l’étranger de l’étudiants sont totalement à la charge de ses parents.

Dans le cadre du CINEUVE, Le CACSUP accorde, dans la mesure de ses moyens, des aides financières aux étudiants. Ces aides sont financées par l’entreprise [TASA (une SARL)](https://tasa.pro) , une startup créée par le CACSUP et ses écoles. En fait, cette entreprise qui est présente dans une demi-douzaines des pays en Afrique, et représentée en Europe, a dans le cadre de sa politique RSE (Responsabilité Sociétale de l’Entreprise), une ligne budgétaire d’une dizaine de milliers d’Euro pour financer ces aides/bourses. Ces aides sont octroyées à une centaine d’étudiants africains, sélectionnés sur une base compétitive.

**INFORMATIONS-CONCOURS**

L’ONG Centre Africain de Complémentarité Scolaire Universitaire et de Promotion (CACSUP) met en place un programme des aides académiques, au bénéfice des nouveaux bacheliers pour l’année académique 2023-2024.  
  
Ces aides financières serviront, dans le cadre du CINEUVE principalement, pour payer une partie des frais de scolarité des bénéficiaires.  
  
Deux types d’aides existent :  
  
   - L’Aide Extérieures Excellence (AEE), déclinée en deux types : Type A et type B  
   - L’Aide locale d’Excellence (AEL), déclinée en deux types : type A et Type B.

Les bénéficiaires de la bourse AEE mais non intéressés, donc non-inscrits, au CINEUVE, peuvent choisir une école locale (dans le pays), via laquelle ladite aide sera payée pour leurs compte: termes et conditions appliquées.  
  
2) Les bénéficiaires de l’AEL de type A sont les admis au concours avec une mention inférieure à la mention bien, et qui décident de rester étudier au pays dans une école partenaire ; les autres admis au concours sont connus comme les bénéficiaires de l’AEL de Type B.  
Le montant d’une bourse AEL de type B est la moitié du montant de l’AEL de type A.  
  
Les bénéficiaires de la bourse AEL de type B, sont ceux/celles qui voudront choisir une école ou une Université dans le pays où ladite aide lui sera payée : termes et conditions appliquées.